

vantes : *a.* le nom et le pays d'origine du candidat ; *b.* la division de l'école et l'année d'études ; *c.* si le candidat n'est pas majeur, l'autorisation du père ou du tuteur, avec leur adresse exacte. A la demande doivent être jointes les pièces suivantes : un acte de naissance attestant que le candidat a 18 ans révolus, un certificat de bonnes vie et mœurs, ainsi que des certificats sur les études antérieures et sur l'activité professionnelle du candidat.

On trouvera les renseignements nécessaires sur les connaissances requises dans le règlement concernant l'admission, qu'on peut se procurer avec le programme et le formulaire de demande au prix de 1 fr. 30, plus le port, à la chancellerie du réctorat.

Zurich, le 15 juillet 1935.

Le recteur de l'école polytechnique fédérale :
Plancherel.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DES CONSEILLERS D'ÉTAT DES CANTONS

==== Edition juillet 1935 ====

L'administration soussignée a publié une nouvelle

Liste des membres du Conseil fédéral et des conseillers d'Etat des cantons

avec indication des départements que dirigent les conseillers fédéraux et les conseillers d'Etat.

Prix : 50 centimes

Par la poste : 60 centimes ; contre remboursement : 75 centimes.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale : III. 233.

Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

LE DROIT FÉDÉRAL SUISSE

EN 5 VOLUMES

Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale
en matière de droit public et de droit administratif
depuis 1908 jusqu'à 1928.

SUITE DE L'OUVRAGE DE L. R. de SALIS

Exposé par ordre du Conseil fédéral suisse par

WALTHER BURCKHARDT

professeur à l'université de Berne.

Traduit de l'allemand par

GEORGE BOVET

chancelier de la Confédération.

Les 5 volumes, format grand in-8°, se vendent: brochés 85 francs, reliés 100 francs. Ils forment un tout et ne peuvent s'acheter séparément.

Principaux sujets traités:

Tome I, 746 pages. Le territoire de la Confédération, la neutralité suisse, la neutralité de la Savoie, représentation des puissances étrangères en Suisse, la convention de la Croix-Rouge, les conférences de la paix à La Haye, la Société des Nations, rapports entre la Confédération et les cantons, le droit de cité suisse.

Tome II, 968 pages. Les droits politiques des citoyens suisses, la liberté du commerce et de l'industrie, la liberté religieuse, la liberté de la presse, l'organisation de la Confédération, le vote fédéral, l'Assemblée fédérale, les autorités fédérales, les fonctionnaires fédéraux.

Tome III, 1000 pages. Organisation de la Confédération, administrations fédérales: Département politique, département de l'intérieur, département de justice et police (unification du droit civil, registre foncier, registres de l'état civil et droit matrimonial, registre du commerce).

Tome IV, 1028 pages. La justice (unification du droit pénal, poursuite pour dettes et faillite), police, police des étrangers, ministère public de la Confédération, bureau de la propriété intellectuelle, bureau des assurances, département militaire, département des finances et des douanes.

Tome V, 1064 pages. Administration des contributions, monnaies et billets de banque, douane, monopole de l'alcool. Département de l'économie publique, la protection ouvrière, la lutte contre le chômage, les assurances sociales. Département des postes et chemins de fer. Administration fédérale.

Les autorités fédérales, cantonales et communales, les membres des chambres fédérales, les bibliothèques publiques bénéficient d'un rabais extraordinaire de 25 pour cent en adressant leur commande aux éditeurs.

Delachaux & Niestlé S. A., Neuchâtel.

Mises en adjudication de travaux.

Ecole polytechnique fédérale, à Zurich.

Sont mis en adjudication les travaux de *ferblanterie, de gypserie, de serrurerie et des installations sanitaires* relatifs à la transformation et l'agrandissement du *bâtiment de chimie de l'école polytechnique fédérale, à Zurich.* — Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission seront déposés dès le 8 août 1935, de 8 à 12 heures, au bureau du professeur O. R. Salvisberg, architecte, salle n° 1b de l'école polytechnique.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 18 août 1935, sous pli fermé, affranchi et portant la désignation des travaux soumissionnés.

Berne, le 31 juillet 1935. [2..]

Direction des constructions fédérales.

Arsenal de Langnau (Berne).

Sont mis en adjudication les travaux de *terrassement, de maçonnerie, en béton armé, de canalisation, de charpente, de ferblanterie et de couverture* (toit en carton bitumé isolant avec gravier) relatifs à la construction d'un *bâtiment d'ateliers* pour l'*arsenal de Langnau* (Berne). — Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés de 14 à 18 heures au bureau de l'arsenal de Langnau.

Un fonctionnaire de notre direction se rendra à Langnau, le 9 août 1935, pour donner, de 14 h. 30 à 18 heures, tous les renseignements nécessaires.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 14 août 1935, sous pli fermé, affranchi et portant la désignation des travaux soumissionnés.

Berne, le 26 juillet 1935. [2..]

Direction des constructions fédérales.

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base légaux sans égard à la réduction votée le 13 octobre 1933 par l'Assemblée fédérale. Ils ne comprennent pas les allocations légales.

S'adresser à	Place vacante	Traite- ment fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Président du conseil de l'école polytechnique fédérale à Zurich.	Commis de II ^e cl. de la bibliothèque de l'école polytechnique fédérale.	3300 à 5700	14 sept. 1935 [2..]	Bonne instruction scolaire : connaissance de la langue allemande; bonne écriture.

Entrée en fonctions: 1^{er} janvier 1936.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1935
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	32
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.08.1935
Date	
Data	
Seite	186-188
Page	
Pagina	
Ref. No	10 087 651

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.